PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire ajournée du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 23 janvier à 20 h 17 .

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Jean-François Paquet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
Mme Jacinthe Morin	siège #3
Mme Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Simon Trépanier	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. Mme July Bédard, directrice générale, greffière-trésorière, est présente à cette séance.

Réouverture de la séance ordinaire du 23 janvier 2023 qui a été ajournée pour tenir la consultation publique en lien avec le projet de règlement numéro 271-22 modifiant le règlement de zonage.

ADMINISTRATION & TRÉSORERIE

03-01-23 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET AJOURNÉE DU 12 DÉCEMBRE 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre dans les délais requis, la directrice générale, greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON TRÉPANIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER, tel que rédigé, les procès-verbaux de la séance ordinaire et ajournée du 12 décembre 2022 et de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022.

RÉPONSES AUX QUESTIONS LAISSÉES EN SUSPENS

Les membres du conseil ont reçu une demande pour l'installation d'une lumière de rue dans le rang Saint-Georges. Après analyse du dossier, les élus ont pris la décision de ne pas installer de lumière. Cependant, une meilleure signalisation sera installée à l'été 2023.

Lors de la consultation d'information sur les résultats d'analyse des eaux souterraines autour et sur le lot 4 908 068 situé sur la route des Vingt-Huit, certaines questions sont laissées en suspens.

- Est-ce que la Municipalité doit obligatoirement informer les nouveaux propriétaires qui désirent s'établir près du lot 4 908 068 et est-elle obligée d'installer un panneau pour l'identifier?

  Le Ministère recommande à la Municipalité de l'inscrire dans la base de données au niveau du cadastre afin d'aviser les gens qui pourraient être touchés par sa présence.

  De plus dans les clauses A et B de l'article 126 du règlement sur les déchets solides il est inscrit :

a) l'accès au dépotoir doit être interdit de façon permanente par une barrière, une clôture, un fossé d'au moins 60 centimètres de profondeur ou tout autre obstacle d'au moins 50 centimètres de hauteur;
b) une affiche doit indiquer qu'il est interdit d'y déposer des déchets sous peine d'amende;

A la lueur de ses informations, la Municipalité n'a pas l'obligation d'installer une affiche ni de le mentionner aux nouveaux propriétaires la présence d'un ancien site d'enfouissement. Cependant, ce lieu est déjà bien identifié et localisé au plan d'urbanisme sur la carte 4.

- Pourquoi est-ce que le lot 4 908 068 ne figure pas en tant que site contaminé dans le repère GTC du MELCCFP ?

  Selon le MELCCFP, le site d'enfouissement n'est pas considéré présentement comme site contaminé puisqu'aucune démonstration n'a été faite dans ce sens. Nous tenons aussi a mentionner que dans le plan d'urbanisme il est inscrit : *Les lieux désaffectés d'élimination des matières résiduelles sont susceptibles de représenter une menace pour la santé et la sécurité publique et le bien-être de la population*. Cela n'indique en aucun temps que le lot 4 908 068 soit contaminé.

  Suite à la transmission du rapport d'OGÉO Eau souterraine au MELCCFP, nous attendons les recommandations pour la suite dans ce dossier.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES GENS QUI DOIVENT QUITTER

(Temps alloué : 20 minutes)
Début : 20 h 21 –____ h ____

Aucune personne ne s'est prévalue de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au : www.sca.quebec

---

04-01-23 **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 31 décembre 2022 au montant de 157 909.85 $ et des comptes déjà payés durant le mois de décembre au montant de 128 335.96 $.

*** Les documents sont en tout temps disponibles sur demande pour consultation***

05-01-23 **AUTORISATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

Les membres du conseil ayant reçu une copie dans les délais prescrits, le maire est dispensé de faire la lecture de la liste des dépenses incompressibles 2023.

Une copie de cette liste est disponible sur demande ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON TRÉPANIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent les dépenses incompressibles, pour l'exercice financier 2023, au montant total de 1 714 100.00 $ et qu'ils autorisent le paiement de ces dernières.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Rémunération & allocation dépenses-élus	85 783.00 $
Rémunération - personnel de bureau	150 815.00 $
Contributions de l'employeur	33 047.00 $
Assurances collectives	4 221.00 $
Frais de poste	900.00 $
Frais téléphoniques et Internet	3 500.00 $
Électricité	5 500.00 $
Assurances	9 525.00 $
Quote-part MRC	12 900.00 $
Quote-part MRC (Préfecture)	5 253.00 $
Q-P MRC Fonctionnement et élaboration	43 599.00 $
Q-P MRC Rôles en ligne	150.00 $
Cour municipale	2 250.00 $
Q-P MRC – Entente SPA	643.00 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Service Sûreté du Québec	138 979.00 $
Service Incendie + TPI	103 700.00 $
Quote-part MRC	690.00 $
TRANSPORTS	
Rémunération Voirie	78 570.00 $
Contribution de l'employeur	11 925.00 $
Assurances collectives	940.00 $
Téléphonie	1 200.00 $
Électricité garage	4 500.00 $
Contrats de déneigement	356 868.00 $
Déneigement des rues privées	37 037.00 $
Éclairage de rue	3 500.00 $
Q-P MRC Transport collectif	1 885.00 $
Q-P MRC Transport adapté	1 183.00 $
Assurances	1 806.00 $
Immatriculation	1 402.00 $
HYGIÈNE DU MILIEU	
Quote-Part Régie régionale des matières résiduelles	98 676.00 $
Quote-Part Régie régionale boues fosses septiques	39 414.00 $
Quote-Part MRC	2 647.00 $
Rémunération (réseau d'égout)	7 555.00 $
Cotisation employeur (réseau d'égout)	1 265.00 $
Assurance refoulement	1 184.00 $
Électricité (réseau d'égout)	660.00 $
URBANISME	
Rémunération inspecteur et CCU	71 138.00 $
Cotisation de l'employeur	10 476.00 $
Assurances collectives	571.00 $
Quote-part MRC	11 936.00 $

PROMOTION ET DÉV. ÉCONOMIQUE	
Quote-Part MRC	10 201.00 $
DÉVELOPPEMENT, LOISIRS ET CULTURE	
Rémunération – Développement et loisirs	88 487.00 $
Rémunération - Entretien centre communautaire	22 665.00 $
Rémunération - Entretien patinoire	3 022.00 $
Rémunération - surveillance piscine	17 322.00 $
Rémunération - préposé parcs et terrains	31 450.00 $
Rémunération - bibliothèque	9 737.00 $
Contribution de l'employeur	24 465.00 $
Assurances collectives	600.00 $
Électricité centre communautaire	4 500.00 $
Téléphonie	3 100.00 $
Électricité parc	2 170.00 $
Assurances	1 125.00 $
Quote-part MRC loisirs	3 361.00 $
FRAIS ET FINANCEMENT	
Emprunt égout (échéance 07-12-2035)	50 042.00 $
Emprunt camion incendie (échéance 07-12-2025)	6 120.00 $
Emprunt Boisés-de-l'Apéro (échéance 28-11-2037)	37 147.00 $
Emprunt Domaine-Alouette (échéance 14-11-2038)	50 093.00 $
Frais de banque	700.00 $
	1 714 100.00 $

06-01-23 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 272-23**

Avis de motion est donné par la conseillère au siège # 3, Mme Jacinthe Morin, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 272-23 abrogeant le règlement numéro 258-22 et fixant les taux de taxation et de compensations pour l'exercice financier 2023.

Un projet de règlement est également déposé conformément à la loi.

07-01-23 **MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX MUNICIPAUX ET DU COMPTOIR POSTAL**

IL EST PROPOSÉ PAR MME. JACINTHE MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, sous recommandation du comité des ressources humaines, modifient les heures d'ouvertures des bureaux municipaux et du comptoir postal comme suit :

Bureaux municipaux :
Du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h
Le vendredi de 8 h à 12 h.

Comptoir postal :
Lundi, mardi et jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.
Mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 19 h.
Vendredi de 8 h à 12 h.
Samedi de 9 h à 12 h.

QUE le nouvel horaire sera effectif à compter de la semaine du 29 janvier 2023.

08-01-23 **ACHAT D'UN BUREAU POUR LA TRÉSORERIE ET DON À SOLIDARITÉ PORTNEUF**

IL EST PROPOSÉ PAR MME. JACINTHE MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER l'achat d'un bureau pour la trésorerie pour un montant total maximal de 1 600.00 $ plus les taxes applicables;

QUE les fonds soient pris à même le budget d'immobilisation prévu à ces fins et que la différence soit comptabilisée dans le compte ameublement adm;

QUE la Municipalité offre l'ancien bureau de la trésorerie à titre de don à l'organisme Solidarité Portneuf.

09-01-23 **ADHÉSION 2023 À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)**

IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion 2023 à l'ADMQ de Mme July Bédard, directrice générale et de Mme Rosalie Perron, trésorière adjointe au montant total de 945 $ plus les taxes applicables, tel que prévu au budget 2023.

10-01-23 **DÉPÔT DU RAPPORT DES RÉSULTATS D'ANALYSES DES EAUX SOUTERRAINES DANS LE SECTEUR DE LA ROUTES DES VINGT-HUIT**

Madame July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière, dépose au conseil le rapport des résultats d'analyses des eaux souterraines, effectuées par la firme Ogéo Eau souterraine, qui ont été présentés lors de la consultation d'information citoyenne du 19 décembre 2022.

URBANISME

11-01-23 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 268-22 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 182-14 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 186-14 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE PUBLIQUE ET INSTITUTIONNELLE P-1**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du 14 novembre 2022 et que le premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 12 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adopté lors de la séance du 12 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum à l'égard de dispositions faisant l'objet du second projet de règlement a été affiché aux endroits ordinaires le 10 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a reçu aucune demande valide de participation à une procédure référendaire provenant des personnes intéressées des zones visées ainsi que des zones contiguës;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent le Règlement numéro 268-22 modifiant le plan d'urbanisme numéro 182-14 et le règlement de zonage numéro 186-14 afin d'agrandir la zone publique et institutionnelle P-1.

12-01-23 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 271-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 186-14 VISANT À DÉFINIR LES ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE ET À REVOIR CERTAINES DÉFINITIONS RELATIVES AUX ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du 12 décembre 2022 et que le premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 23 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présen

déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent le second projet de Règlement numéro 271-22 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 visant à définir les établissements de résidence principale et à revoir certaines définitions relatives aux établissements d'hébergement touristique.

DÉVELOPPEMENT / LOISIRS

13-01-23 **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE RÉGIONALE DE SAINT-RAYMOND (CCRSR)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil de Sainte-Christine-d'Auvergne autorisent le

renouvellement en tant que membre à la Chambre de Commerce Régionale de Saint-Raymond (CCRSR) au montant de 250 $, plus les taxes applicables pour 2023.

14-01-23 **MINI-GOLF SUR NEIGE 2023 – EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT QUE le mini-golf sur neige est de retour pour la saison hivernale 2023;

CONSIDÉRANT QU'il doit y avoir une personne sur place pour le prêt d'équipement et le paiement;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des annonces faites, nous avons reçu 3 candidatures qui correspondent à nos besoins;

IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent l'embauche de Isidore Gagné, Pierre Keable et Anaëlle Robert à titre de préposé(e) aux loisirs d'hiver.

PÉRIODE DE QUESTIONS & REQUÊTES DES CITOYENS

Temps alloué : 30 minutes
Début : 20 h 29 Fin : 20 h 30

Aucune personne ne s'est prévalue de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au : www.sca.quebec

---

CORRESPONDANCE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE
Si vous désirez obtenir une correspondance ci-dessous, veuillez SVP faire parvenir un courriel à Mme July Bédard, en mentionnant le numéro de ladite correspondance, à l'adresse suivante : direction@sca.quebec

---

POINTS D'INFORMATIONS

- **Comité de la voirie et des travaux publics**
  M. Jean-François Paquet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des ressources humaines**
  M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité d'embellissement**
  Mme Jacinthe Morin fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des loisirs**
  M. Simon Trépanier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité du développement**
  M. Jean-François Lauzier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité de suivi de la politique de la famille et des ainés**
  Mme Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.

- **Comité incendie et sécurité civile**
  Mme Jacinthe Morin fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**
  M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Autres points d'informations**

Les points d'informations peuvent être vus et entendus sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au : www.sca.quebec

---

15-01-23 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé de lever l'assemblée à 20 h 43 par Jean-François Paquet.

Raymond Francoeur
Maire

Judy Bédard
Directrice générale, greffière-trésorière